

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21161**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES, mention PSYCHOLOGIE, spécialité Psychologie clinique, Psychopathologie et Psychothérapies

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Bourgogne - Dijon, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Bourgogne, Recteur de l'Académie de Dijon Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

124g Psychologie de la santé ; Psychologie clinique ; Psychopédagogie ; Psychologie de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les psychologues cliniciens issus du parcours professionnel « Psychologie Clinique, Psychopathologie et psychothérapies » sont spécialisés dans l'intervention psychologique auprès de populations présentant des problèmes de santé mentale et somatique ainsi qu'auprès des professionnels de santé concernés. Ces psychologues cliniciens répondent à des besoins en matière d'évaluation clinique et psychopathologique, d'orientation pour le suivi psychologique et psychothérapeutique, de prévention, d'accompagnement psychologique auprès des populations souffrantes et des équipes de soignants.

Les professionnels issus du parcours recherche sont chercheurs dans des organismes nationaux et internationaux de recherche, chercheurs dans des établissements, instituts ou entreprises dans lesquels des besoins en formation et/ou recherche dans le domaine de la psychologie clinique, psychopathologique, psychologie de la santé sont présents. Après un doctorat et la réussite à un concours, ils se destinent aussi au métier d'enseignant-chercheur.

Le professionnel issu du parcours professionnel présente les compétences en psychologie clinique et psychopathologie suivantes :

- réaliser une évaluation clinique approfondie des différentes formes de psychopathologie,
- effectuer une orientation thérapeutique,
- savoir conduire un entretien clinique, un bilan psychologique
- maîtriser l'analyse psychopathologique et les plans de traitements psychologiques
- avoir une bonne connaissance des différentes approches psychothérapeutiques

Le professionnel issu du parcours recherche présente les compétences à conduire des recherches de haut niveau dans le domaine de la psychopathologie clinique avec une préparation pour la poursuite d'études en thèse. Le titulaire du master est en mesure :

- de maîtriser les différentes étapes d'une recherche en psychopathologie clinique (motivation théorique, réalisation clinique, analyse et interprétation des résultats, discussion des avancées théoriques acquises par le travail).
- de maîtriser les concepts théoriques et les outils méthodologiques ;
- de conduire de façon autonome des recherches scientifiques contribuant à une meilleure compréhension des processus psychologiques contribuant au maintien ou au développement des psychopathologies,
- d'établir un compte rendu oral et écrit de son travail répondant aux normes de présentation des articles publiés dans les revues scientifiques nationales et internationales du domaine,
- de présenter les implications cliniques, sociales et thérapeutiques des travaux de recherches menées dans le cadre de la thèse.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- **pour le parcours professionnel, l'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'établissements sanitaires, sociaux, médicaux, de justice ainsi qu'en exercice libéral.**
- **pour le parcours recherche : après l'obtention du doctorat, l'activité de cet emploi/métier de chercheurs s'exerce dans des établissements publics ou privés, ou après réussite à un concours vers des emplois d'enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur.**

Le parcours professionnel de cette spécialité donne accès au titre de psychologue protégé par la loi de 1985 permettant d'exercer dans les établissements sanitaires, sociaux, médicaux, de justice ainsi qu'en exercice libéral.

Le parcours recherche débouche sur la poursuite d'études en doctorat de psychologie. En effet, les entreprises ou les institutions sont concernées au même titre que l'université, le CNRS ou l'INSERM par le recrutement de personnels capables d'allier la rigueur méthodologique à une solide culture dans le domaine des sciences de l'homme.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1104 : Psychologie

K2108 : Enseignement supérieur

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Réglementation d'activités :

L'utilisation du titre de psychologue est encadré par la **Loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 et sa dernière modification : Ordonnance 2005-1040 2005-08-26 art. 7 1° JORF 27 août 2005**, texte en vigueur depuis 2009

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

S1 = 240h

- UE1 : Introduction à la recherche en psychologie clinique et Psychopathologie de l'adulte (6ECTS)
- UE 2 : Théorie et clinique des relations d'objet et Méthodes projectives et troubles de la personnalité (6ECTS)
- UE 3 : Entretien clinique et psychopathologies (6ECTS)
- UE 4 : Anglais et Outils projectifs (6ECTS)
- UE 5 : Transversale à choisir parmi les UE Disciplinaires des trois autres spécialités (6ECTS)

S2 =164h

- UE1 : Examen Psychologique (6ECTS)
- UE 2 : Psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent (6ECTS)
- UE 3 : Mémoire de recherche (6ECTS)
- UE 4 : Stage et supervision de stage (6ECTS)
- UE 5 : Options (UE Transversale) à choisir parmi les UE Disciplinaires des trois autres spécialités (6ECTS)

S3 = 204h

- UE1 : Approches psychothérapeutiques et psychopathologie clinique (6ECTS)
- UE 2 : Psychopathologie clinique, crises et changements (6ECTS)
- UE 3 : Troubles de la personnalité et méthodes projectives (6ECTS)
- UE 4 : Approfondissement en psychopathologie clinique (Mutualisé avec Besançon) (6ects)
- UE 5 : Psychopathologie du lien (6ECTS)

S4 =80h

- UE1 : Evaluation clinique et orientation thérapeutique (6ECTS)
- UE 2 : Supervision de stage et analyse de la pratique (6ECTS)
- UE3 : Stage de recherche ou stage professionnel et rapport de stage (6ECTS)
- UE 4: TER (Mutualisé avec Besançon) (12ECTS)

Le contrôle des connaissances porte sur l'ensemble des unités d'enseignement et s'effectue sous forme d'examen écrit, oral et/ou continu.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme de la première année par VES ou VA (semestres 1 et 2) Jury VA Jury VES
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Jury VAE (Décret 2202-590 du 24 avril 2002)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 relatif à la Licence professionnelle (NOR: MENS9902515A)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation de l'Université de Bourgogne du 29/06/2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2013-756 du 19 août 2013 – Code de l'Éducation : articles R613-32 à R613-37

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

<http://www.u-bourgogne.fr/ode/>

Autres sources d'information :

[Site de l'uB](#)

Lieu(x) de certification :

Université de Bourgogne - Dijon : Bourgogne Franche-Comté - Côte-d'Or (21) [Dijon]

UNIVERSITE DE BOURGOGNE

Maison de l'Université

BP 27877 - 21078 DIJON CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université de Bourgogne, UFR Sciences Humaines, Pôle AAFE, Dijon.

Historique de la certification :

Fiche remplacée par la fiche nationale n°32277

Ce diplôme a été créé en 1983.